

OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Le préfet, directeur général

**Décision n° 2012-46 du 12 mars 2012 portant délégation de signature
pour l'Office français de l'immigration et de l'intégration**

NOR : IOCT1208417S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de travail et notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6 et L. 8253-1 et L. 8253-6 ;

Vu le décret 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination «Office français de l'immigration et de l'intégration» à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations» ;

Vu le décret du 4 septembre 2006 (*JO* du 5 septembre 2006) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2012 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer des collectivités territoriales et de l'immigration portant nomination du Secrétaire général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc FRIZOL, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes ou décisions dans le cadre des textes en vigueur.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2012.

Article 4

Le secrétaire général et l'agence comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait le 12 mars 2012.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
JEAN GODFROID